



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC

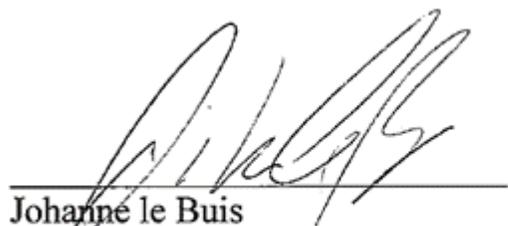
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal lors de sa session ordinaire tenue le 7 juin 2021, a adopté le projet de règlement suivant:

« RÈGLEMENT NO : 311 » RÈGLEMENT RELATIF A L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS D'ÉGOUT NUMÉRO 262

Copie du projet de règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 816, Principale à St-Herménégilde ainsi que sur le site web de la municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en demandant une copie numérique par courriel ou une copie papier moyennant des frais

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 8^e jour de juin 2021.

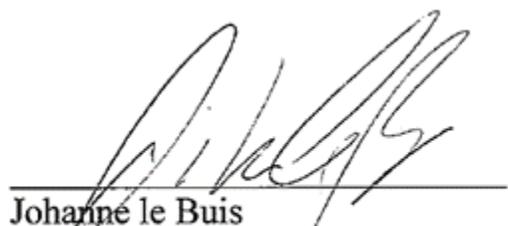


Johanne le Buis
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Le Buis, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 8 juin 2021, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^{ème} jour de juin 2021.



Johanne le Buis
Directrice générale et Secrétaire-trésorière